



Belfaux, 28 août 2024

Guidelines du mini-arbitrage pour les clubs de l'AFBB

Table des matières

Introduction	2
Recrutement et sélection des mini-arbitres	2
Formation	2
Inscription aux cours	3
Durant la saison	3
Convocation & Déplacement	3
Préparation de match	4
Coaching	4
Heure arrivée	4
Tarification proposée	4
Responsable mini-arbitres de chaque club	5
Evènements Swissbasketball	5
De mini-arbitre à arbitre régional	6
Contacts	7
Conclusion	7



Introduction

Ce document a pour objectif de fournir un cadre clair et complet aux clubs pour une gestion optimale du mini-arbitrage, en mettant l'accent sur la formation, l'organisation et la valorisation des jeunes arbitres. Le recrutement initial, la gestion et la convocation des mini-arbitres est du ressort des clubs tandis que la CA de l'AFBB se charge de leur formation. Chaque club est libre d'organiser et de gérer cette tâche comme il l'entend. Ce document rassemble des conseils afin d'harmoniser cette tâche avec l'aide de la commission d'arbitrage. Toutes informations qui ne se trouveraient pas dans ce document peuvent être obtenues auprès de la commission d'arbitrage (CA) ou directement auprès de l'AFBB qui sont à disposition.

Recrutement et sélection des mini-arbitres

Il est possible de commencer le mini-arbitrage au début de chaque saison au mois de septembre. L'âge minimal pour commencer la formation de mini-arbitre est définie par l'âge limite du mini-basket. En principe, il faut donc avoir 12 ans révolus et ne plus être joueur dans une équipe de mini-basket. Après 12 ans, il n'y a pas d'âge limite pour commencer le mini-arbitrage. Il n'est pas obligatoire d'être joueur mais c'est un avantage au début car le nouveau mini-arbitre connaît ainsi déjà les règles de base du basket.

Chaque club est responsable de recruter des nouveaux mini-arbitres dans ses équipes jeunes ou dans ses membres afin que son contingent de mini-arbitres soit toujours suffisant pour avoir à sa disposition au moins un mini-arbitre pour chacun des matchs de toutes ses équipes mini-basket durant toute la saison.

Formation

Chaque année, deux cours sont organisés par la CA pour les mini-arbitres en début de saison :

- Le cours des nouveaux : Ce cours est prévu pour les nouveaux mini-arbitres qui n'ont encore jamais arbitré. Il donne aux mini-arbitres une introduction aux placements et au règlement de jeu. Le formel (la gestuelle des arbitres) y a une place secondaire. Les mini-arbitres reçoivent lors de ce cours un maillot ainsi qu'un sifflet qu'ils devront utiliser pour arbitrer les matchs de la saison. Cet équipement est facturé au club du mini-arbitre.
- Le cours des anciens : Ce cours est prévu pour les mini-arbitres ayant déjà officié au moins une saison. Le but du cours est de faire un rafraichissement des notions apprises au cours des nouveaux ainsi que d'ajouter la notion du formel. Sur demande, chaque participant a la possibilité de recevoir du matériel (nouveau maillot ou sifflet) qui est également facturé au club du mini-arbitre.



Si un mini-arbitre ne peut pas se rendre au cours le concernant, il est envisageable d'obtenir une dérogation afin de participer à l'autre cours, ceci est cependant fortement découragé par la CA pour les raisons suivantes :

- Le cours sera inadapté, certaines notions risquent d'être considérées comme acquises ou alors la base sera uniquement revue sans plus-value.
- Risque de brider ou de décourager le participant

Il est obligatoire pour tous les mini-arbitres (anciens et nouveaux) de suivre le cours qui lui est attribué au début de chaque saison. La participation au cours donne droit au mini-arbitre d'officier durant la saison, sans cela il ne peut pas arbitrer.

Inscription aux cours

Chaque club est responsable d'inscrire ses mini-arbitres aux cours de formation de début de saison (voir ci-dessus) en utilisant le formulaire en ligne. Le formulaire est envoyé à tous les clubs en début de saison par la commission d'arbitrage de l'AFBB.

Les frais inhérents aux cours sont couverts par l'AFBB pour les mini-arbitres des clubs de l'AFBB. Seul l'équipement fourni aux mini-arbitres pendant les cours est refacturé aux clubs.

Durant la saison

Une organisation rigoureuse de l'arbitrage est importante. Ce chapitre présente les modalités de convocation, de préparation et de rémunération des arbitres.

Convocation & Déplacement

La convocation des mini-arbitres est de la responsabilité de chaque club. En général, chaque équipe doit se déplacer avec un mini-arbitre.

En cas d'impossibilité de trouver un mini-arbitre, il est possible de s'arranger avec un autre club pour que ce dernier se déplace avec un mini-arbitre supplémentaire. Le groupe Whatsapp qui rassemble un responsable mini-arbitre de chaque club peut être utilisé notamment à cet effet quand cela n'est pas réglé de manière bilatérale.

Le développement et la progression des mini-arbitres est idéale quand les mini-arbitres arbitrent régulièrement. La CA encourage donc chaque responsable mini-arbitre à avoir un suivi de tous ses mini-arbitres pour que chacun d'entre eux arbitrent plus ou moins le même nombre de match durant la saison en tenant compte bien sûr des disponibilités des mini-arbitres.

La CA encourage les responsables mini-arbitres à convoquer en priorité les anciens mini-arbitres (qui ont au moins déjà arbitré durant une saison) pour les matchs U12 et à convoquer en priorité les nouveaux mini-arbitres pour les matchs U8 et U10 quand cela est possible.



Préparation de match

En fin de chaque cours de début de saison, les mini-arbitres reçoivent des QR codes permettant de visualiser des vidéos sur *Youtube* présentant le formel de base de l'arbitrage. Il peut les regarder et s'entraîner à répéter les mouvements qui y sont présentés afin d'augmenter sa confiance, par exemple devant un miroir. Les liens se trouvent également ci-dessous :

Formel des numéros : <https://www.youtube.com/watch?v=Cf4SWAiN5dk>

Formel des fautes : <https://www.youtube.com/watch?v=O9tpkEjeWBw>

Annonce des fautes à la table : <https://www.youtube.com/watch?v=BkdmXmdQJds>

Coaching

A chaque tournoi, au moins un referee-coach convoqué par la CA sera présent du début à la fin avec un polo de l'AFBB. Le coach regarde un match à la fois et prodigue des conseils aux mini-arbitres lors d'un petit débriefing à la fin du match ou éventuellement entre deux périodes si cela est nécessaire. Il rédige également un rapport qui est transmis à la CA. Il est prévu à l'avenir de donner accès à ce rapport aux mini-arbitres afin qu'en plus du feedback d'après-match, ils puissent relire leurs principaux points d'amélioration à travers une plateforme.

Le referee-coach se tient à disposition de tous les mini-arbitres mais aussi des responsables mini-arbitres qui auraient des questions ou des difficultés durant le tournoi.

Heure arrivée

Afin d'avoir la meilleure collaboration possible entre les mini-arbitres, il est obligatoire que les 2 mini-arbitres soient **prêts et changés au bord du terrain au moins 5 minutes** avant le début de la rencontre.

Le métier d'arbitre pouvant toutefois être source de stress, surtout au début, nous encourageons les mini-arbitres à arriver à la salle suffisamment en avance et à repérer le terrain sur lequel ils doivent officier. Nous encourageons également les mini-arbitres à rencontrer leur collègue et à échanger brièvement avec lui entre 10 et 15 minutes avant le match.

Tarifcation proposée

Les clubs sont responsables de rémunérer leurs mini-arbitres.

Afin de reconnaître l'importance de l'arbitrage et de motiver les jeunes officiels, nous conseillons de rémunérer les mini-arbitres au **tarif de 20.- CHF par match**, un montant qui reflète la valeur de leur investissement. Chaque club est libre d'appliquer le tarif qu'il désire, nous encourageons toutefois vivement à se fixer sur le montant proposé afin que tous les mini-arbitres de l'AFBB soient rémunérés de la même manière.



Si un mini-arbitre officie pour le compte d'un autre club dans le cadre d'un arrangement (cf. Convocations et déplacement), il convient d'appliquer le tarif en vigueur dans le club du mini-arbitre en question.

Responsable mini-arbitres de chaque club

L'AFBB encourage les clubs à définir clairement un responsable mini-arbitres pour son club. Cette personne n'a pas besoin d'avoir de connaissance d'arbitrage ni de formation d'arbitre mais un arbitre régional du club peut par exemple très bien convenir. Le responsable mini-arbitres du club est la personne de contact pour tous ses mini-arbitres ainsi que pour la CA. Il est encouragé que le responsable mini-arbitres s'occupe de toutes les tâches évoquées plus tôt dans ce document. En ayant une seule et même personne dans chaque club, la communication et le suivi des mini-arbitres qui sont souvent très jeunes sont ainsi grandement améliorés. Cela facilite également le travail de la CA et cela évite de perdre de jeunes mini-arbitres à potentiel en cours de route. Les tâches du responsable mini-arbitres sont donc les suivantes :

- Recruter de nouveaux mini-arbitres au sein du club
- Tenir à jour le contingent des mini-arbitres du club
- Inscrire tous les mini-arbitres à l'un des deux cours de début de saison
- Convoquer les mini-arbitres pour les tournois
- S'assurer du déplacement des mini-arbitres pour les tournois et que ces derniers soient à l'heure sur le bon terrain
- Coacher ses mini-arbitres et les conseiller dans la mesure de ses connaissances
- Rémunérer ses mini-arbitres
- Communiquer avec la Commission d'Arbitrage de l'AFBB

Afin de faciliter ce rôle, un groupe Whatsapp géré par la commission d'arbitrage de l'AFBB existe et est mis à jour en début de chaque saison. Il regroupe un responsable mini-arbitres par club et le responsable mini-arbitrage de la CA.

Evènements Swissbasketball

Durant la saison, Swissbasketball organise certains évènements mini-basket. Il s'agit notamment de la SuperCup mini en début de saison, de la SBL Cup mini en janvier, de la Coupe Suisse mini au printemps et de la fête fédérale du mini-basket.

Lors de ces évènements, des équipes minis de toute la Suisse sont présentes et le niveau est un petit peu plus élevé que lors des tournois de l'AFBB. En principe, chaque équipe qui s'inscrit à ces évènements doit également se déplacer avec un mini-arbitre. Nous encourageons les responsables mini-arbitres à envoyer lors de ces évènements et si une équipe de son club y participe, ses mini-arbitres les meilleurs et les plus expérimentés. En effet, en plus du niveau qui est souvent plus élevé, la taille de l'évènement et la collaboration avec des mini-arbitres d'autres associations voire d'autres régions linguistiques est un défi pour les mini-arbitres. Si cela peut être impressionnant pour les plus novices, c'est un très bon exercice pour les plus expérimentés et ceux qui veulent



devenir arbitres régionaux. Pour cette raison il est recommandé d'envoyer les mini-arbitres espoirs ou au moins les plus expérimentés pour ces évènements.

Quand ces évènements ont lieu en région Fribourgeoise, des referee-coaches de l'AFBB convoqués par la CA sont également présents.

De mini-arbitre à arbitre régional

Quiconque désirant devenir arbitre régional est le bienvenu. Le parcours classique commence dès l'âge de 12 ans, en devant mini-arbitre pour un club. Il est plus facile d'être joueur mais cela n'est pas indispensable. Il est également possible de commencer le mini-arbitrage en étant plus âgé, en suivant le même processus.

Tout mini-arbitre désirant devenir arbitre régional est encouragé à se manifester auprès d'un des responsable mini-arbitres de la CA, idéalement lors du cours du début de saison.

Pour devenir arbitre régional, il faut avoir acquis une certaine expérience ainsi que certaines compétences qui sont évaluées par les referee-coaches pendant les tournois ainsi que par les responsables mini-arbitres et la CA. En règle générale, il faut avoir arbitrer au moins 2 saisons complètes avant de pouvoir commencer le processus pour devenir arbitre régional. Chacun progresse toutefois à son rythme et certains auront besoin d'arbitrer plus longtemps que d'autres avant de pouvoir commencer le processus de formation pour devenir arbitre régional. La CA avec les conseils de tous les referee-coaches évaluera chaque mini-arbitres qui aura manifesté son intérêt pour devenir arbitre régional et lui communiquera si cela est possible tout de suite ou s'il doit travailler plus longtemps comme mini-arbitre pour être suffisamment préparé au processus de formation des nouveaux arbitres régionaux. Les responsables mini-arbitres des clubs peuvent également volontiers communiquer à ce sujet avec la CA mais nous les remercions de ne promettre en aucun cas directement à leurs mini-arbitres une sélection pour suivre le cursus de formation pour devenir arbitre régional. En effet, la décision revient à la CA qui souhaite éviter que certains mini-arbitres se fassent promettre des choses qui n'arriveront peut-être pas tout de suite, ce qui est source de frustration et de démotivation pour les jeunes.

A chaque début de saison, une moyenne de 4 mini-arbitres sont retenus pour entamer le cursus de formation pour devenir arbitres régionaux et deviennent mini-arbitres espoirs. Durant cette saison-là, les mini-arbitres espoirs continuent à officier en tant que mini-arbitres et sont convoqués par leurs clubs respectifs pour les tournois. Le nom des mini-arbitres espoirs sera communiqué par la CA dans le groupe Whatsapp.

En plus, ils sont invités directement par le responsable formation de la CA, Maxime Brodard, à participer à divers évènements de formation durant la saison (aucune inscription à ces évènements n'est possible directement, c'est la CA qui invite les mini-arbitres espoirs directement) :

- le cours de base qui se déroule sur un weekend complet en janvier ou février (participation obligatoire)
- une séance théorique un soir de semaine à Fribourg au mois de février (participation obligatoire)



- le test théorique du règlement (participation et réussite obligatoire)

Enfin, les mini-arbitres espoirs officieront en plus des tournois minis sur des matchs U14 du championnat régional. Ils seront accompagnés lors de ces rencontres par un arbitre régional confirmé qui sera leur collègue. Ces matchs sont convoqués par la CA via basketplan (chaque mini-arbitre espoir reçoit un login et une formation pour remplir ses desideratas en début de saison). Les mini-arbitres espoirs sont rémunérés directement par la CA pour ces matchs régionaux.

En cas de réussite du test théorique et de performances suffisantes sur les matchs U14 régionaux, le mini-arbitre espoir est nommé arbitre régional lors de l'assemblée générale de fin de saison. Dès la saison suivante il officie comme arbitre régional et ne fait plus partie du contingent des mini-arbitres de son club.

Contacts

Responsables mini-arbitres de la CA de l'AFBB :

Alexandre Dessonnaz : alexandre_dess@hotmail.com / 079 269 76 55

Gilles Minder : minderg06@gmail.com / 079 106 32 45

Conclusion

En mettant en œuvre ces lignes directrices, les clubs contribueront à développer une culture de l'arbitrage positive et à former de futurs arbitres compétents et motivés en collaboration avec la commission d'arbitrage de l'AFBB. Merci beaucoup pour votre collaboration